

A + SOLAIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 euros
Siège social : 6 avenue Parc de l'Actipôle - Zone Actipôle, 33470 GUJAN MESTRAS
951 659 234 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 AVRIL 2025

L'an 2025, Le 18 avril, A 13 heures,

Les associés de la Société A + SOLAIRE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 6 avenue Parc de l'Actipôle - Zone Actipôle 33470 GUJAN MESTRAS, sur convocation faite adressée le à chaque associé.

Sont présentes :

- La société BABATS, représentée aux présentes par Maxime BATS, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société HOLDING GREGZ représentée par Monsieur Grégory PONS, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société HOLDING PONS MICHEL représentée par Monsieur Michel PONS, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 200 actions sur les 1 200 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel PONS, en sa qualité de gérant de la société HOLDING PONS MICHEL, elle-même Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

DS
MP

Paraphe
GP

Paraphe
MB

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter du 1^{er} avril 2025, l'objet social aux activités de «Commercialisation, installation, entretien et dépannage d'appareils de climatisation et de chaufferie ; Pose et installation de pompes à chaleur Air-Air, pompes à chaleur Air-eau, climatisation réversible, climatisation gainable, VRD, ventilation ; Pose et installation de chaudières Gaz, chauffe eau Gaz, ballons thermodynamique».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- **Pose et entretien de panneaux photovoltaïques,**
- **Commercialisation, installation, entretien et dépannage d'appareils de climatisation et de chaufferie ;**
- **Pose et installation de pompes à chaleur Air-Air, pompes à chaleur Air-eau, climatisation réversible, climatisation gainable, VRD, ventilation ;**
- **Pose et installation de chaudières Gaz, chauffe eau Gaz, ballons thermodynamique.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

La Présidente
HOLDING PONS MICHEL
Représentée par Monsieur Michel PONS

DocuSigned by:

5A47FEC4AB4A4B0...

HOLDING GREGZ
Représentée par Monsieur Grégory PONS

DocuSigned by:

DCA4B0BD6C064B8...

BABATS
Représentée par Monsieur Maxime BATS

Signé par :

3AB8BFD6C01740D...